



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Convention de l'Organisation météorologique mondiale

CATÉGORIE DU SUJET :

Météorologie

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Multilatéral

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Entrée en vigueur à l'échelle internationale le 23 mars 1950
- Ratifié et signé par le Canada le 28 juillet 1950 et est en vigueur depuis

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES

PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Partenaires : Pêches et Océans Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, Agence spatiale canadienne, Ressources naturelles Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- Site Web du [Secrétariat de l'OMM](#)
- Texte de la [Convention de l'OMM](#)
- Site Web du [Site d'information météo du gouvernement du Canada](#)

Personnes-ressources :

[Informatheque d'ECCC](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Janvier 2020

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Cet accord juridiquement contraignant régit l'adhésion du Canada à l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies, dont le mandat est de faciliter la coopération en matière de météorologie, d'eau, de climat et de qualité de l'air. Signé par le Canada en 1950, cet accord permet au Canada d'accéder à l'information essentielle et à la recherche nécessaire pour fournir aux Canadiens des renseignements sur les conditions météorologiques, l'eau et le climat, d'échanger ces informations pour favoriser leur sécurité, leur bien-être socioéconomique et leur santé. De plus, cet accord permet au Canada d'accéder à des données mondiales, ce qui accroît l'exactitude de ses prévisions météorologiques et fournit aux Canadiens des renseignements à jour sur les conditions météorologiques, l'eau et le climat.

OBJECTIF

Le présent accord vise à coordonner les activités internationales liées à la météorologie y compris les considérations relatives à la qualité de l'air, au climat et à l'eau. Ces domaines ne tiennent pas compte des frontières politiques, ils sont de nature mondiale et requièrent un partage harmonieux en temps réel des données d'observation de la terre afin de s'assurer que les gouvernements disposent de l'information nécessaire pour prendre des décisions en fonction des conditions environnementales changeantes.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

L'accord exige que les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des normes relatives aux données et des principes de partages de données, et mettent en place des mécanismes afin d'assurer la coordination à l'échelle internationale de l'échange quotidien d'information. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) contribue également aux efforts de maintien de l'ordre et à la mobilisation des ressources afin de renforcer la capacité internationale dans les domaines des conditions météorologiques, de la qualité de l'air, du climat et de l'eau.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le présent accord doit parvenir à une augmentation mesurable au chapitre de la qualité, de l'exactitude et du



caractère ponctuel des renseignements météorologiques disponibles pour les décideurs et responsables politiques, ainsi qu'à la réduction des catastrophes liées aux conditions météorologiques, à la qualité de l'air, au climat et à l'eau.

PARTICIPATION DU CANADA

Le présent accord est important pour le Canada, puisque sans accès aux données mondiales en temps réel, il serait impossible de prédire la température sur une période de plus d'un ou deux jours. De plus, la participation aux activités de l'OMM, permet l'accès à des travaux de recherche météorologiques internationaux, dont les coûts seraient prohibitifs s'ils devaient être assumés exclusivement par le Canada.

L'accord est mis en œuvre par la participation active du Canada à la gouvernance et aux activités techniques coordonnées par l'OMM et l'engagement coopératif des intervenants et partenaires intéressés, y compris les autres ministères, autorités et le secteur privé.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Lors du Congrès de l'OMM (en juin 2019), des réformes ont été approuvées en vue d'adopter une approche plus globale du système terrestre pour les alertes et les prévisions relatives au temps, à l'eau et au climat. On s'intéresse davantage aux ressources en eau et aux l'océan et on cherche à accroître la coordination des activités relatives au climat et la concertation des efforts pour transformer la science en services pour la société. Par conséquent, la structure de gouvernance de l'OMM, qui est en train d'être simplifiée, se divisera en deux commissions axées, d'une part, sur l'infrastructure et, d'autre part, sur les applications et les services. Ainsi, l'OMM pourra intensifier l'intégration et relever des défis de plus en plus importants comme la lutte contre le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement et l'urbanisation, tout en tirant parti des avancées technologiques apportées par les satellites, les superordinateurs et les mégadonnées.

Au Congrès, Michel Jean, directeur général du Centre de prévision météorologique et environnementale du Canada du SMC, a été élu président de la Commission des infrastructures de l'Organisation météorologique mondiale.

Des experts canadiens font partie de la plupart des équipes d'experts de l'OMM dans le but de partager leur savoir-faire et d'acquérir des connaissances sur les progrès scientifiques et opérationnels réalisés dans le monde entier.

Rapports

Le Canada est membre du Conseil exécutif de l'OMM, lequel se réunit chaque année et présente les [rapports sur les résultats du Conseil exécutif](#).

Le Canada continuera de participer aux commissions de l'OMM et à ses comités de soutien pendant la transition de la gouvernance.

Résultats

Le Congrès météorologique mondial a approuvé la création d'un Réseau d'observation de base mondial (GBON), ouvrant la voie à une refonte complète de l'échange mondial de données d'observation qui sous-tendent l'ensemble des services et produits météorologiques, climatiques et hydrologiques.

L'OMM a également adopté une nouvelle stratégie en matière d'hydrologie et de ressources hydriques afin d'accroître les capacités de surveillance et de gestion de cette ressource vitale en rendant plus prioritaires le renforcement des services hydrologiques opérationnels et l'amélioration de la surveillance et de la prévision.

Par sa participation, le Canada veille à ce que les orientations futures de l'OMM cadrent avec ses objectifs quant à l'amélioration de la gouvernance, à l'intégration des activités météorologiques, hydrologiques et climatiques, à l'harmonisation du budget avec les priorités et à l'approfondissement des relations avec les intervenants.

Le Canada a contribué à renforcer la résilience aux changements climatiques et les capacités de réduction des risques de catastrophes grâce à sa contribution au financement accéléré au fonds pour la lutte contre les changements climatiques de l'OMM afin de rebâtir le système d'alerte météorologique et climatique en Haïti. L'ouverture du nouvel édifice de service météorologique aura d'ailleurs lieu en mai 2017.

ECCC a également consacré 10 M\$ à l'OMM sur cinq ans pour favoriser l'amélioration des systèmes d'alerte précoce dans certaines des collectivités les plus vulnérables du monde. Ce projet fait partie de l'initiative menée par la France, soit les Systèmes d'alertes précoce face aux risques posés par le climat, qui vise à améliorer l'information sur les risques et les systèmes d'alertes précoce afin de réduire les pertes humaines et économiques associées aux dangers météorologiques, hydrologiques et climatiques et de rentabiliser le financement pour protéger les populations exposées à des phénomènes climatiques extrêmes.